

L'an deux mil dix-huit et le quatre octobre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de Darnétal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Christian LECERF,

L'ordre du jour a été affiché le vingt-huit septembre à la porte de la mairie,

Conseillers en exercice : 29

**Sont présents :** M. LECERF, M. DEHUT, Mme VARIN, M. DUVAL, Mme HOUX, M. GUERIN, Mme GROULT, M. LELIEVRE, Mme LEVAGNEUR, M. CARON, M. SOUBLIN, Mme VAN NEYGHEM, M. DURA, Mme BRUDEY, Mme MANTOVANNI, Mme DOURNEL (arrivée à 18h10), Mme CHALIN, M. LUCAS, Mme LEMOINE, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Est absente :** Mme LAFON-BILLARD, M. LANGLOIS, M. DEMISELLE, Mme LALANNE DE HAUT, M. LEFEBVRE,

**Ayant remis pouvoirs :** Mme LETELLIER à M. LECERF, M. LEMONNIER à M. DUVAL, Mme PAIN à M. DEHUT, Mme CANVILLE à Mme VARIN, Mme DOURNEL (arrivée à 18h10) à Mme GROULT, M. PHILIPPE à M. LUCAS.

Le Conseil étant en nombre pour délibérer, Monsieur Christian LECERF, déclare la séance ouverte. Madame Séverine GROULT, remplit les fonctions de secrétaire.

#### **Objet : Engagements de la Ville dans le cadre de la COP21 locale**

Vu, la Loi n° 2015-992 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, dite Loi TECV.

Vu, l'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 qui précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV,

Considérant l'implication de la commune dans le déploiement d'une politique de développement durable,

Selon la Loi TECV, les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) au 31 décembre 2016. Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic (réalisé en 2017), d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Soucieuse d'élaborer ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET. Afin de marquer son engagement dans ce dispositif, la commune de Darnétal propose d'inscrire 19 engagements listés ci-dessous à l'Accord de Rouen pour le Climat, qui sera signé par l'ensemble des contributeurs le 29 novembre prochain.

### **DEMARCHE GLOBALE ET STRUCTUREE**

1. Achèvement de la mise en œuvre de l'Agenda 21 d'ici fin 2022.

### **PATRIMOINE COMMUNAL**

2. Réalisation d'un audit énergétique complet des bâtiments à l'occasion des réhabilitations d'envergure.

3. Réalisation d'un plan d'éclairage « intérieur » incluant l'éclairage intérieur de bâtiments communaux, des écoles et des équipements sportifs - Rationalisation et passage aux LED d'ici 2025. >> Lien A21 fiche action 42

4. Extinction et/ou passage aux LED d'ici 2025. >> Lien A21 fiche action 39

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

5. En coopération avec la MRN, mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public de 0h à 6h sur plusieurs quartiers d'habitation et systématiquement sur tout nouveau quartier, en concertation avec le public concerné.

### **ENERGIE RENOUVELABLE**

6. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en autoconsommation, sur un ou plusieurs équipements communaux : notamment les groupes scolaires.

### **MOBILITE**

7. Verdissement progressif de la flotte municipale par acquisition de véhicules propres (électrique, hybrides ou GNV - Gaz Naturel pour Véhicule - ...) lors des renouvellements à venir et dès 2019.

### **QUALITE DE L'AIR**

8. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'ensemble des écoles primaires, maternelles et crèches, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

### **ALIMENTATION – AGRICULTURE**

9. Lors du renouvellement des marchés d'approvisionnement de la cuisine municipale, inscription d'un taux minimal exigé de produits Biologiques et/ou Locaux de 20% d'ici 2020.

10. Mise en place d'une « table de tri » à la cantine scolaire et suivi journalier par pesée des déchets sur deux écoles élémentaires (écoles Savale et Pagnol) d'ici 2019 et extension à l'ensemble des écoles d'ici 2020.

### **BIODIVERSITE**

11. Achèvement de l'inventaire de la Biodiversité Communale initié en 2017.

12. Organisation des « 24h de la biodiversité », en coopération avec la Métropole Rouen Normandie, afin de sensibiliser les habitants à la biodiversité ordinaire, à améliorer la connaissance et à alimenter l'Atlas de la Biodiversité Communale.

13. Généralisation du Zéro phyto au cimetière municipal et arrêt complet de l'achat de produits phytosanitaires d'ici 2020.

14. Achèvement de l'aménagement du Verger Pédagogique d'ici 2020.

### **LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

15. Formation des agents du CCAS pour l'accompagnement des foyers en précarité énergétique et la sensibilisation aux éco-comportements à domicile.

**EXEMPLARITE DE LA COMMUNE**

**16.** Développer une politique d'achats responsables au sein de la collectivité.

**AUTRES ENGAGEMENTS PROPOSES PAR LES ELUS**

**17.** Mise en place de ruches sur le territoire communal (Partie BIODIVERSITE) d'ici 2020.

**18.** Réflexion sur l'aménagement d'une ancienne cressonnière en milieu de ville en li en avec le projet de territoire -cheminements doux, supports pédagogiques par exemple - (Partie BIODIVERSITE).

**19.** Acquisition de deux vélos à assistance électrique pour certains agents municipaux afin d'effectuer des trajets professionnels courts d'ici 2021 (Partie MOBILITE).

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la commune à contribuer à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'*Accord de Rouen pour le Climat*, pour la commune, le 29 novembre prochain et les documents afférents.

Présents : 19  
Votants : 24

Pour : 24  
Contre : -  
Abstentions : -

Pour extrait conforme,  
Darnétal, le 10 octobre 2018

Le Maire,

Christian LECERF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602127-20181004-2018-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2018

Publication : 11/10/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



The image shows the official seal of the City of Darnétal, which is circular and contains the text 'VILLE DE DARNÉTAL' and '1870 DARNÉTAL'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christian Lecerf'.